

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à la conclusion de l'enquête publique de l'étang de baignade à Neerpede.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Après avoir présenté des postures plus ou moins soutenantes à l'égard du projet d'étang de baignade intégré dans le cadre du projet plus large de réaménagement de l'étang moyen de Neerpede, le Collège s'est voulu prudent quant à l'expression de son positionnement à l'occasion de l'examen de la motion visant au retrait du projet d'étang de baignade, examiné lors du dernier Conseil communal.

Désormais, l'enquête publique est terminée et la Commission de Concertation s'est tenue. A ce jour, environ sept milles citoyens ont décidé d'exprimer leur opposition à la création d'un étang de baignade. Plus globalement, on peut affirmer que jamais une telle mobilisation ne s'était créée autour d'un projet à Anderlecht. Ceci démontre un attachement profond au maintien d'une présence de la nature en ville au travers du respect du caractère apaisé des usages promus dans la zone.

Ainsi, l'heure est désormais à la clarté et à la prise en compte des avis exprimés. Le Collège peut-il nous révéler enfin sa position officielle au terme de l'enquête publique ? Comment compte-t-elle, le cas échéant, la faire connaître et respecter auprès des organismes dépositaires du projet en question ?

Monsieur le Bourgmestre-Président fait un rétroacte de la situation. Il est vrai que plusieurs membres du Collège ont dit publiquement que le principe même de définir des lieux de baignade supplémentaires n'est pas quelque chose d'aberrant. Le Collège est approuvé le principe d'avoir des piscines, principe sur lequel il reviendra plus tard lors de la motion du PTB quant à l'extension de la piscine du « CERIA ». Concernant le dossier très concret de l'étang de baignade à Neerpede, le Collège a toujours dit, et non à partir du moment où le groupe « MR » a déposé sa motion, qu'il voulait attendre de constituer un dossier concret et obtenir les réactions de l'enquête publique, avant de prendre une position officielle au nom de la Commune. C'est toutefois bien le cas aujourd'hui.

Le Collège a finalement émis un avis défavorable sur base d'un certain nombre de considérations et notamment le nombre de baigneurs attendus, les incertitudes par rapport à la mobilité, le stationnement, les attroupements qui pourraient se créer en marge de l'étang. Cette position a toujours été unanime. Il n'y a donc pas de changement par rapport à cela. Le Collège en a fait évidemment écho en conclusion de la Commission de Concertation. Si Monsieur le Bourgmestre-Président a bien été informé, l'avis de la Commission sera rendu au cours de la semaine prochaine. Les autres organismes concernés se prononceront définitivement dans le cadre de la rédaction de cet avis, tout en sachant que « Bruxelles Environnement », qui en est le demandeur, va s'abstenir en tant que membre de la Commission de Concertation.

G. VAN GOIDSENHOVEN demande si ce projet, en l'état actuel, a encore une chance de voir le jour. Si oui, comment la Commune pourrait-elle rassurer les habitants sur le fait que leur opposition, mais également la position officielle de la commune, soit respectée ?

Monsieur le Bourgmestre-Président ne partage pas l'argument disant que la biodiversité de l'étang est extraordinaire et qu'il ne faut surtout rien changer, car ce n'est pas tout à fait vrai. Il en va de même pour l'argument que les berges en béton et le pertuis en béton de la Pede traversant l'étang, ne sont pas des éléments très qualitatifs. Il estime qu'il faudrait un projet de réaménagement global de l'étang. On

sait bien que la partie « étang de baignade » constituait seulement un morceau d'un projet plus global. Trois millions d'Euros pour l'étang de baignade sur un projet de neuf millions d'Euros. Cela veut dire qu'il reste six millions d'Euros pour améliorer le reste du site. Donc oui, le Collège est demandeur qu'il y ait, à un moment donné, une amélioration qualitative du site.

G. VAN GOIDSENHOVEN ne souhaite pas polémiquer sur l'amélioration de cet étang. Toutefois, ce n'est pas cela qui est mis en question par les signataires de la pétition, mais bien le fait que l'étang de baignade n'est pas souhaitable. Personne n'a dit qu'il n'est pas possible d'améliorer la situation et qu'il était inutile d'investir des moyens dans le renforcement de la biodiversité. Ce qui est contesté, c'est l'usage de l'étang en tant qu'étang de baignade. Si des travaux n'imposent pas cet étang de baignade, le projet recevra un accueil très favorable c'est ça que les habitants souhaitent entendre cela !